

Rambaud

Pas d'augmentation des taxes locales cette année

18 avr. 2021 à 17:42 - Temps de lecture : 2 min



C'est l'intégralité du bâtiment de la mairie, abritant les bureaux, l'école, les salles de réunion, la bibliothèque et un logement, qui bénéficiera d'une chaufferie "bois - énergie" dans les prochains mois.

Photo Le DL

Jeudi 15 avril, le maire de Rambaud, Lionel Roux, a réuni les membres du conseil municipal afin d'aborder le vote des résultats 2020 et le vote des budgets 2021.

À l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été adoptés. En ce qui concerne le budget principal, ce dernier est excédentaire de 16 456 euros en section de fonctionnement et de 99 594 euros en section d'investissement

Du côté du budget annexe de l'eau, les comptes sont positifs en section de fonctionnement avec 20 496 euros, mais négatif en section d'investissement pour un montant de 30 005 euros.

180 273 euros d'investissement pour le budget principal

Avant d'évoquer les budgets primitifs 2021, le maire a abordé le taux des taxes locales. Compte tenu de la crise sanitaire et sociale vécue des derniers temps et sur proposition du maire, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2021.

Pour la commune de Rambaud, le taux de la taxe sur le foncier bâti reste à 20,12 % auquel il faut ajouter le taux du département à hauteur de 26,10 %, soit 46,20 % qui seront visibles sur les déclarations émises par les services des impôts. La taxe sur le foncier non bâti reste à 77,34 %.

Les élus ont ensuite adopté à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre à 344 339 euros en fonctionnement et à 180 273 euros en investissement. Pour le budget de l'eau, l'équilibre est à 149 376 euros en fonctionnement et à 233 200 euros en investissement.

Une nouvelle cantine cette année

Le plus important chantier de l'année sera la construction de la nouvelle cantine et la mise en place d'une chaufferie "bois - énergie" pour le bâtiment de la mairie et de l'école. Ce projet à hauteur de 680 000 euros a fait l'objet d'une demande complémentaire de subvention auprès de l'État.

Au cours de cette séance les élus ont voté la participation de la commune au fonds de solidarité logement pour un montant de 156,80 euros. De même, ils ont voté la prise de compétence mobilité en lien avec la communauté de communes.

Politique

Rambaud

